

Subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie

La *Subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie* de la Fondation de Recherche Médicale sur la Dystonie (FRMD) Canada a pour but de fournir une aide financière pouvant atteindre 5 000 \$ aux résidents canadiens atteints de dystonie et qui ont des difficultés financières et qui sont déterminés à améliorer leur situation actuelle en se perfectionnant au niveau professionnel. Les études ou l'acquisition de nouvelles habiletés peuvent prendre la forme de différentes initiatives. *Le principal objectif de cette subvention vise l'amélioration de la vie d'une personne atteinte de dystonie d'une manière significative et durable.*

Veillez remplir et présenter le formulaire de *Demande de subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie*, accompagné de tous les documents requis au bureau de la FRMD Canada par courriel à l'adresse stefanieince@dystoniacanada.org ou par courrier à l'adresse suivante :

À l'attention de Stefanie Ince, FRMD Canada, 121, rue Richmond Ouest, bureau 305, Toronto (Ontario) M5H 2K1.

Un accusé de réception sera envoyé par courriel à tous les demandeurs dans les cinq jours ouvrables de la réception du formulaire de demande.

Admissibilité à la Subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie

Pour être admissible à la subvention, un demandeur doit respecter les conditions suivantes :

- avoir reçu un diagnostic de dystonie établi par un médecin;
- être un citoyen canadien ou un résident permanent dont la résidence principale est le Canada;
- être en mesure de confirmer l'un ou l'autre élément suivant :
 - le demandeur est en voie de parfaire son éducation ou d'obtenir de nouvelles habiletés pour s'adapter à un *changement de carrière dû à sa dystonie*; il doit être en mesure de montrer un besoin financier découlant des changements majeurs au travail et dans sa vie causés par la dystonie dont il est atteint;
 - le demandeur est en voie de parfaire son éducation en poursuivant des études postsecondaires.

Renseignements sur la Demande de subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie

Les renseignements ci-dessous visent à aider un demandeur à remplir chaque section du dossier de *Demande de subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie*. Toutes les sections doivent être remplies. Si des sections ne s'appliquent pas à vous, veuillez inscrire « s/o » dans la section ou dans la case appropriée.

A. Renseignements sur le demandeur —Le « demandeur » est la personne atteinte de dystonie.

Subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie

- B. Admissibilité financière — Des documents d'appui, y compris le formulaire de la Déclaration T1 générale, sont nécessaires pour confirmer l'admissibilité financière.
- C. Renseignements relatifs au diagnostic de dystonie :
- cocher toutes les cases qui s'appliquent au demandeur;
 - fournir la date du diagnostic de dystonie et une lettre du médecin la confirmant.
- D. Sources de financement — Veuillez fournir la liste des autres organismes ou programmes de soutien auxquels le demandeur a présenté une demande d'aide. Veuillez inscrire la réponse ou le montant en dollars, ou les deux, que chaque source s'est engagée à fournir.
- E. Renseignements supplémentaires / Questionnaire — Cette section est facultative.
- F. Énoncé de confidentialité de la FRMD Canada — Veuillez lire cette section. Elle précise la manière dont FRMD Canada traitera les renseignements fournis dans le dossier de demande.
- G. Communication de renseignements par la FRMD Canada — Veuillez lire cette section. Elle permet au demandeur d'indiquer les communications qu'il souhaite recevoir de la FRMD Canada, outre celles concernant le traitement de la *Demande de subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie*.
- H. Autorisation du demandeur — La signature du demandeur ou la signature de son fondé de pouvoir est exigée. En apposant sa signature, le demandeur reconnaît qu'il a pris connaissance de tous les renseignements présentés dans le dossier de demande.

Documents exigés

1. Formulaire rempli de *Demande de subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie*.
2. Preuves de revenu — Les documents requis sont indiqués à la section B de la demande.
3. Lettre d'évaluation de votre médecin – La lettre d'évaluation du médecin qui est le fournisseur de soins primaires du demandeur depuis le diagnostic de dystonie. *Veuillez prendre note que cette lettre doit être rédigée sur le papier à en-tête du bureau médical. La lettre doit décrire les détails concernant la dystonie du demandeur, y compris le type de dystonie, la gravité de celle-ci et la date du diagnostic initial.*
4. Lettre du demandeur — Le demandeur doit accompagner sa demande d'une lettre d'environ 500 mots. Cette lettre doit décrire les répercussions négatives de la dystonie sur sa vie professionnelle, le menant à devoir rechercher un autre parcours professionnel ou à acquérir d'autres habiletés essentielles par le perfectionnement et la formation. À l'appui de ce qui précède, le demandeur doit fournir des détails concernant le perfectionnement professionnel ou l'acquisition d'habiletés qu'il envisage. Si cela est pertinent, le demandeur doit indiquer le nom

Subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie

de l'établissement qu'il prévoit fréquenter, le programme dans lequel il est actuellement inscrit ou auquel il prévoit s'inscrire.

5. Lettres de recommandation — Le demandeur peut fournir à la FRMD Canada des lettres de recommandation décrivant son parcours scolaire, son parcours professionnel et sa participation à la vie communautaire pour appuyer sa demande.

6. Rapport de subvention — S'il est choisi pour recevoir la *Subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie*, le demandeur sera tenu de fournir une lettre de 500 mots décrivant les résultats et les avantages positifs que la subvention lui a permis d'obtenir.

Échéances et coordonnées

Échéances	
Date limite pour la présentation d'une demande	Le 15 juillet 2017
Avis de décision	Le 18 août 2017
Date de paiement, en cas d'acceptation	Le 1 ^{er} septembre 2017
Durée de la subvention	Du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018
Échéance du rapport relatif à la subvention	Le 30 septembre 2018

Coordonnées	<p> Veuillez présenter le dossier de demande complet par courriel à Stefanie Ince, directrice générale Stefanieince@dystoniacanada.org </p> <p> ou par courrier : À l'attention de Stefanie Ince, directrice générale FRMD Canada 121, Richmond Street West, bureau 305 Toronto (Ontario) M5H 2K1 </p> <p> ou par télécopie au : 416-488-5878 Objet : <i>Subvention Jackson Mooney pour les personnes atteintes de dystonie</i> </p>
<p> Téléphone : 1-800-361-8061 Site Web : www.dystoniacanada.org Courriel : info@dystoniacanada.org </p>	